

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE : 27% DES MÉNAGES DÉCLARENT ÉPROUVER DES DIFFICULTÉS POUR PAYER LEURS FACTURES (sondage Info-Énergie)

Le 22/03/2023

Comme chaque année, l'Observatoire National de la Précarité Énergétique (ONPE) publie les résultats de son tableau de bord et met en évidence les chiffres clés et les dernières statistiques sur le phénomène de précarité énergétique.

CONTEXTE : LES PRIX DE L'ÉNERGIE EN 2020 ET 2021

Sur les dix dernières années (2012-2021), alors que les deux tiers des Français se chauffent au gaz ou à l'électricité, les prix de ces énergies ont connu une hausse tendancielle. Le prix du gaz a augmenté de 13% en tendance tandis que les prix de l'électricité, qui n'ont pas connu les mêmes fluctuations que le gaz en raison du bouquet électrique de la France, ont augmenté de 40% en 10 ans.

En 2021, avant les aides, la facture énergétique française moyenne s'élevait à 3 141 € par foyer, dont 1 420 € de carburants et 1 720 € pour l'énergie domestique. La dépense moyenne en carburant s'accroît de 28% par rapport à 2020, sous l'effet cumulé de la reprise des déplacements à la sortie de la crise sanitaire et de l'augmentation des prix. La facture moyenne liée au logement progresse de 8% du fait de la hausse des prix des énergies et de températures plus froides. L'énergie représente 9% du budget des ménages en 2021. Cette part augmente par rapport à 2020 (+0,7 point).

Les chiffres clés 2022

Selon le médiateur national de l'énergie, **22% des Français ont souffert du froid au cours de l'hiver 2021-2022, pendant au moins 24 heures, soit 2 points de plus que l'année précédente.**

En 2021, 11,9% des ménages vivant en France métropolitaine, soit 3,4 millions de ménages, ont dépensé plus de 8% de leurs revenus pour régler leurs factures d'énergie. Cela correspond à une hausse de 1,4 point par rapport à 2020.

Les indicateurs du tableau de bord 2022 mettent en évidence en particulier que :

- **69% des ménages interrogés déclarent avoir restreint leur chauffage pour ne pas avoir de factures trop élevées en 2022**, alors qu'ils bénéficiaient pourtant de la protection du bouclier tarifaire, soit une hausse de 16 points par rapport à 2020, deux fois plus qu'en 2019;

- **27% des ménages déclarent éprouver des difficultés pour payer leurs factures d'énergie.** Cette proportion s'élève à 51% chez les 18-34 ans, la tranche d'âge la plus affectée.

Des dispositifs d'aide qui ont permis de limiter les effets de la crise du prix des énergies en 2022

En 2022, des aides exceptionnelles ont été mises en place ou amplifiées par le Gouvernement :

- **le bouclier tarifaire** a très fortement limité la hausse des prix de vente de l'électricité et du gaz. Ce dispositif a été prolongé en 2023. L'INSEE estime que, sans cette mesure, l'inflation entre 2021 et 2022 aurait été plus élevée (+3,1 points), et que les factures auraient plus que doublé ;
- **la remise carburant**, comprise entre 10 et 30 centimes d'euros le litre, s'est appliquée du 1^{er} avril 2022 au 31 décembre 2022. Elle est remplacée par l'indemnité carburant de 100 € à partir du 1^{er} janvier 2023 pour les travailleurs les plus modestes ;
- **un chèque énergie** exceptionnel a été délivré en décembre 2021 aux 5,8 millions de ménages bénéficiaires en 2021, puis en décembre 2022 à 12 millions de ménages ;
- **des chèques exceptionnels « opération fioul » et « opération bois »** ont également été mis en place à la fin de l'année 2022 pour les ménages utilisant l'une ou l'autre de ces énergies pour se chauffer.

Plus de 81 % des ménages éligibles ont utilisé leur chèque énergie.

Mécaniquement, le chèque énergie diminue le taux d'effort énergétique (TEE) pour les ménages pauvres et modestes de 11,9 % à 10,4 %. Avec la prise en compte du chèque exceptionnel, le TEE moyen est passé de 11,9 % à 9,4 %.

Malgré ces dispositifs, on observe en 2021 une nette augmentation des interventions pour impayés. Outre les difficultés de paiement, cette augmentation peut également être due en partie à un décalage des interventions à la suite de la crise sanitaire :

- En 2021, **785 000 suspensions de fournitures ou réductions de puissance ont été opérées, soit 17% de plus qu'en 2019 ;**
- Le médiateur national de l'énergie constate une hausse de 150% en 5 ans des appels pour résoudre les litiges entre les ménages et les fournisseurs d'énergie (30 625 en 2021).

Accélérer le déploiement de la rénovation énergétique des logements

Pour 35 % des Français qui ont déclaré avoir souffert du froid chez eux durant l'hiver 2021-2022, **cet inconfort est lié à une mauvaise isolation de leur logement.**

La rénovation énergétique des logements, en particulier ceux des ménages les plus modestes vivant dans des passoires énergétiques, doit accélérer. Au 1^{er} janvier 2022, **le nombre de « passoires énergétiques » (étiquettes F et G du nouveau diagnostic de performance énergétique) concerne 5,2 millions de résidences principales** (soit 17,3% du parc).

En 2022, la dynamique des aides à la rénovation énergétique des logements a été confirmée avec la distribution de l'ordre de 670 000 aides par l'Anah au titre de MaPrimeRenov'. Cette aide bénéficie davantage aux ménages qui en ont le plus besoin. Ainsi, 68% des dossiers concernent des ménages aux revenus modestes (21%) et très modestes (47%).

En 2023, pour mieux accompagner les ménages aux revenus très modestes et modestes dans leurs projets de rénovation d'ampleur, les plafonds de travaux finançables avec *MaPrimeRénov Sérénité*, réservée aux ménages modestes, sont revalorisés de 30 000 € à 35 000 €.

Pour aller plus loin :

[Tableau de bord ONPE 2022](#)

Les 27 fiches sur les aides existantes : [Tout savoir sur les aides financières pour prévenir et traiter la précarité énergétique | ONPE](#)

Les publications de l'ONPE : [Les études et rapports | ONPE](#)

ADEME

Tél : 01 58 47 81 28
Mél : ademepresse@havas.com
Service de Presse

155 bis, Avenue Pierre Brossolette
92541 Montrouge Cedex



L'ADEME EN BREF

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines - énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

www.ademe.fr



[@ademe](https://twitter.com/ademe)